

ARRÊTÉ N°

**portant modification de l'arrêté préfectoral cadre sécheresse
n°20241045 du 17 juin 2024
planifiant les mesures de préservation des ressources en eau
en période d'étiage dans le département du Puy-de-Dôme**

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment le livre II, titre 1er, les articles L. 211-1 à L. 211-10 relatifs à la gestion de la ressource, L. 213-7 traitant de la coordination de la gestion de la ressource par le préfet coordonnateur, L. 215-1 à L. 215-13 concernant les cours d'eau non domaniaux, les articles R. 211-1 à R. 211-9, et R. 211-66 à R. 211-70 relatifs aux prescriptions techniques des usages de l'eau, et R. 213-14 et R. 213-16 relatifs à la coordination administrative dans le domaine de l'eau et R. 214-1 à R. 214-60 portant à l'application des articles L. 214-1 à L. 214-6 relatifs aux installations, travaux, ouvrages ou activités et l'article R. 216-9 contravention ;

Vu le code de la santé publique, Livre III, Titre II, chapitre 1er et section 1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 2212-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;

Vu le décret n°2023-835 du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n°93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les

prescriptions générales applicables aux sondages, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

Vu l'arrêté n°20230343 modifié du préfet du Puy-de-Dôme, en date du 2 mars 2023 autorisant l'exploitation du barrage de la Sep ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Adour-Garonne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant et notamment ses dispositions C1, C20 et C21 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant et notamment ses dispositions 7E-1, 7E-2, 7E-3 et 7E-4 et le tableau des objectifs en fin de chapitre 7 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2023 relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté cadre interdépartemental du préfet coordonnateur du sous-bassin de la Dordogne en date du 30 juillet 2024 délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspensions provisoire des usages de l'eau du bassin versant de la Dordogne ;

Vu l'arrêté d'orientation bassin du 24 mars 2023 relatif au renforcement de la coordination des mesures de gestion de la sécheresse sur le bassin Adour-Garonne ;

Vu l'arrêté d'orientation n°24.115 du 29 août 2024 pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de restriction ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse dans le bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté du préfet du Puy-de-Dôme n°20241045, en date du 17 juin 2024 planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage dans le département du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté du préfet du Puy-de-Dôme n°20242158 du 17 décembre 2024 portant création de la commune nouvelle de « Les Deux-Rives » en lieu et place des communes de Chidrac et de Saint-Cirgues-sur-Couze ;

Vu les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Alagnon, de l'Allier aval, du Cher amont, de la Dore, du Haut-Allier, de la Loire amont, de la Loire en Rhône-Alpes, de la Sioule ;

Vu l'instruction du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes relative à la gestion coordonnée des épisodes de sécheresse de mars 2024 ;

Vu l'instruction nationale du 27 juillet 2021 relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique ;

Vu l'instruction ministérielle du 16 mai 2023 relative à la gestion de la sécheresse ;

Vu la consultation des membres du comité départemental de l'eau (CDE) lors de la réunion du 30 juin 2025 ;

Considérant que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. Dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis, l'usage de

l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous ;

Considérant que la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau doit prendre en compte en priorité les adaptations au changement climatique, la protection des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides, la protection des eaux contre les pollutions, la restauration de la qualité des eaux, la valorisation prioritaire de l'eau pour la résilience alimentaire des populations, la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau et le rétablissement de la continuité écologique ;

Considérant que la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population ;

Considérant que la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau doit permettre de satisfaire ou de concilier les exigences de la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole et conchylicole, de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations, de l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique, des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées ;

Considérant qu'en application de l'article L. 211-3 II 1° du code de l'environnement, le préfet peut prendre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau, pour faire face à un risque de pénurie ;

Considérant qu'au vu des orientations régionales préexistantes, il est nécessaire d'adapter les dispositions de l'arrêté du 30 juin 2023 aux circonstances locales existantes sur le département du Puy-de-Dôme, notamment au regard des objectifs de réduction et des critères d'adaptation ;

Considérant que le présent arrêté préfectoral intègre des dispositions spécifiques applicables aux ICPE en ce sens ;

Considérant qu'une connaissance des débits de certains cours d'eau et du niveau de certaines nappes est rendue possible par le suivi hydrométrique de la direction régionale de l'environnement l'aménagement et le logement (DREAL) et piézométrique du bureau de la recherche géologique et minière (BRGM) ;

Considérant que le suivi quotidien des débits des principaux cours d'eau et de leurs affluents doit permettre d'appréhender l'état de la situation hydrologique et fournit une image de l'évolution des capacités des ressources en eaux superficielles ;

Considérant que le suivi des niveaux piézométriques, du débit de certaines sources, captages et certains cours d'eau doit permettre d'appréhender l'état de la situation des ressources souterraines, dont celles permettant l'alimentation en eau potable, et fournit une image de l'évolution des capacités des ressources en eaux souterraines ;

Considérant que le suivi des données météorologiques mesurées (précipitations, températures, sécheresse des sols) par Météo France et ses prévisions météorologiques constituent des outils d'aide à la décision pour la gestion économe de la ressource ;

Considérant que des informations complémentaires sur la situation hydrologique locale en période d'étiage sont apportées par l'observatoire national des débits d'étiages (ONDE) suivi par l'office français de la biodiversité (OFB), et par les données et observations visuelles recueillies par les acteurs du territoire (les associations, les services publics et délégataires de distribution d'eau potable) ;

Considérant que des mesures de restriction ou d'interdiction peuvent s'avérer nécessaires pour gérer au mieux les ressources en eau, satisfaire les usages prioritaires et notamment l'alimentation en eau potable et assurer la protection des écosystèmes aquatiques ;

Considérant la nécessité d'adopter des mesures adaptées à la situation hydrologique et de les appliquer à une échelle pertinente en fonction de leur nature ;

Considérant la nécessité de prendre ces mesures en cas d'atteinte des niveaux d'alerte, d'alerte renforcée et de crise, de manière réactive et efficace tout en prenant en compte les enjeux économiques ;

Considérant la nécessaire coordination des mesures de restrictions à appliquer sur les bassins inter-départementaux et l'évolution appliquée par les départements voisins sur certains bassins frontaliers ;

Considérant l'évolution du contexte climatique et le cadre réglementaire relatif à la gestion quantitative nécessitant de faire évoluer l'arrêté du préfet du Puy-de-Dôme n°20241045 en date du 17 juin 2024 planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage ;

Considérant que les résultats de l'étude complémentaire sur les seuils du piézomètre d'Orcival confiée au bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ont abouti à la définition de nouveaux seuils piézométriques de référence pour cet ouvrage ;

Considérant que la création, par arrêté préfectoral du 17 décembre 2024, de la commune nouvelle de « Les Deux-Rives » en lieu et place des communes de Chidrac et de Saint-Cirgues-sur-Couze (canton du Sancy, arrondissement d'Issoire), à compter du 1er janvier 2025, modifie la liste des communes du département du Puy-de-Dôme, placée en annexe n°3 de l'arrêté du préfet du Puy-de-Dôme n°20241045, en date du 17 juin 2024, planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage dans le département du Puy-de-Dôme ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Correction de l'article 3.1 de l'arrêté préfectoral n°20241045 du 17 juin 2024

A l'article « 3.1 Les prélèvements » de l'arrêté préfectoral n°20241045 du 17 juin 2024, la phrase « à l'utilisation des eaux pluviales telles que définies par l'article R. 211-214 du code de l'environnement ; », est corrigée par « à l'utilisation des eaux pluviales telles que définies par l'article R. 211-124 du code de l'environnement ; ».

Article 2 – Modification de l'article 6.3 de l'arrêté préfectoral n°20241045 du 17 juin 2024

Le tableau « pour le zonage eaux souterraines » de l'article 6.3 « Les valeurs seuils retenues pour chaque niveau de gravité » de l'arrêté préfectoral n°20241045 du 17 juin 2024 est modifié ainsi :

Le tableau ci-dessous précise les zones souterraines, les ouvrages de référence et les valeurs seuils de référence retenues :

Type de zone	Zone eaux souterraines		Ouvrage de référence	Seuil de vigilance	Seuil d'alerte	Seuil d'alerte renforcée	Seuil de crise
				Débit en m³/s			
Nappe alluviale	A	Nappe Allier	L'Allier à Vic-le-Comte	14,00	10,00	9,00	8,00
Zone de socle	B	Socle Combrailles	Le Sioulet à Miremont	0,38	0,25	0,19	0,13
	C	Socle Cher amont	Le Cher à Chambonchard	0,30	0,20	0,18	0,16
	D	Socle Dore aval	La Dore à Dorat	4,00	2,60	2,30	2,00
	E	Socle Dore amont	La Dore à Ambert	0,42	0,28	0,19	0,09
	F	Socle Forez	L'Ance du Nord à Sauvessanges	0,74	0,49	0,29	0,19
				Hauteur du niveau piézométrique en m NGF			
Zone volcanique avec piézomètre de référence	G	Volcanique Chaîne des Puys nord	Le piézomètre P11 de Charbonnières-les-Varennes	762,61	762,31	762,13	761,78
	H	Volcanique Chaîne des Puys sud	Le piézomètre d'Aydat	826,41	826,12	825,67	825,35
	I	Volcanique Sancy	Le piézomètre d'Orcival	1017,72	1017,57	1017,46	1017,4
	J	Volcanique Dordogne amont	Le piézomètre de La-Tour-d'Auvergne	1232,38	1232,09	1231,57	1231,19
	K	Volcanique Combrailles ouest	Le piézomètre de Ceyssat	Valeurs à définir.			
				Débit en l/s			
Zone volcanique avec autre ouvrage de référence	L	Volcanique Combrailles nord	Le captage de Peschadoires		27,8		13,9
	M	Volcanique Cézallier	Les captages de Compains	97,0	92,0	87,5	83,5

Article 3 – Modification de l'annexe n°3 de l'arrêté préfectoral n°20241045 du 17 juin 2024

La création, par arrêté préfectoral n° 20242158 du 17 décembre 2024, de la commune nouvelle de « Les Deux-Rives » en lieu et place des communes de Chidrac et de Saint-Cirgues-sur-Couze, à compter du 1er janvier 2025, modifie la liste des communes par zone de gestion du département du Puy-de-Dôme, placée en annexe n°3 de l'arrêté du préfet du Puy-de-Dôme n°20241045, en date du 17 juin

2024, planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage dans le département du Puy-de-Dôme.

Cette liste des communes par zone de gestion du département du Puy-de-Dôme est remplacée par la liste sise en annexe unique « Liste des communes par zone de gestion » du présent arrêté.

Article 4 – Durée de mise en œuvre

Ces mesures du présent arrêté préfectoral s'appliquent au lendemain de la date de parution au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Article 5 – Droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 – Publication et affichage

Le présent arrêté est publié :

- au recueil des actes administratifs de la préfecture, disponible sur le site internet de la préfecture <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Publications/Recueils-des-actes-administratifs/Recueils-des-actes-administratifs-Puy-de-Dome> ;
- et à l'adresse : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-prevention-des-risques/Eau/Secheresse> ;
- sur le site national dédié VigiEau à l'adresse : <https://vigieau.gouv.fr/> ;

et adressé aux maires des communes du département du Puy-de-Dôme, pour affichage dès réception en mairie, à titre informatif.

Article 7 – Exécution

- le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;
- les sous-préfètes d'arrondissements du Puy-de-Dôme ;
- le directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme ;
- la directrice départementale de la protection des populations du Puy-de-Dôme, par intérim ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- la directrice de l'agence régionale de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- le directeur des services d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme ;
- le directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- le commandant du groupement de gendarmerie ;
- le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité du Puy-de-Dôme ;
- les maires des communes du Puy-de-Dôme ;
- les présidents de Clermont Auvergne Métropole, de la communauté d'agglomération du pays d'Issoire et de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans ;
- les présidents des syndicats d'eau ;

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30/06/2025
Le préfet,



Joël MATHURIN

Pièce jointe : Annexe unique « Liste des communes par zone de gestion ».

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

Annexe unique « Liste des communes par zone de gestion »

Annexe unique : Liste des communes par zone de gestion

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63001	AIGUEPERSE	2 - Allier aval	A - Nappe Allier
63002	AIX-LA-FAYETTE	6 - Allier rive droite	E - Socle Dore amont
63003	AMBERT	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63005	ANTOINGT	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63006	ANZAT-LE-LUGUET	14 - Alagnon	M - Volcanique Cézallier
63007	APCHAT	14 - Alagnon	M - Volcanique Cézallier
63008	ARCONSAT	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63009	ARDES	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63010	ARLANC	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63011	ARS-LES-FAVETS	12 - Cher amont	L - Volcanique Combrailles nord
63012	ARTONNE	3 - Morge	L - Volcanique Combrailles nord
63013	AUBIAT	3 - Morge	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63014	AUBIERE	4 - Allier rive gauche moyen	A - Nappe Allier
63015	AUBUSSON-D'AUVERGNE	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63016	AUGEROLLES	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63017	AUGNAT	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63160	AULHAT-FLAT	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63019	AULNAT	4 - Allier rive gauche moyen	A - Nappe Allier
63020	AURIERES	11 - Sioule amont	I - Volcanique Sancy
63021	AUTHEZAT	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63022	AUZAT-LA-COMBELLE	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63023	AUZELLES	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63024	AVEZE	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63025	AYAT-SUR-SIOULE	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63026	AYDAT	5 - Allier rive gauche amont	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63027	BAFFIE	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63028	BAGNOLS	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63029	BANSAT	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63030	BAS-ET-LEZAT	2 - Allier aval	A - Nappe Allier
63031	BEAULIEU	14 - Alagnon	M - Volcanique Cézallier
63032	BEAUMONT	4 - Allier rive gauche moyen	A - Nappe Allier
63033	BEAUMONT-LES-RANDAN	2 - Allier aval	A - Nappe Allier
63034	BEAUREGARD-L'EVEQUE	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63035	BEAUREGARD-VENDON	3 - Morge	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63036	BERGONNE	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63037	BERTIGNAT	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63038	BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63039	BEURIERES	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63040	BILLOM	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63041	BIOLLET	11 - Sioule amont	C - Socle Cher amont
63042	BLANZAT	4 - Allier rive gauche moyen	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63043	BLOT-L'EGLISE	3 - Morge	L - Volcanique Combrailles nord
63044	BONGHEAT	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63045	BORT-L'ETANG	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63046	BOUDES	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63048	BOURG-LASTIC	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63049	BOUZEL	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63050	BRASSAC-LES-MINES	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63051	BRENAT	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63053	BRIFFONS	13 - Dordogne amont	B - Socle Combrailles
63055	BROMONT-LAMOTHE	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63056	BROUSSE	6 - Allier rive droite	D - Socle Dore aval
63058	BULHON	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63059	BUSSEOL	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63060	BUSSIERES	12 - Cher amont	C - Socle Cher amont
63061	BUSSIÈRES-ET-PRUNS	2 - Allier aval	A - Nappe Allier
63062	BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63063	CEBAZAT	4 - Allier rive gauche moyen	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63065	CEILLOUX	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63066	CELLES-SUR-DUROLLE	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63070	CEYRAT	4 - Allier rive gauche moyen	A - Nappe Allier
63071	CEYSSAT	11 - Sioule amont	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63072	CHABRELOCHE	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63073	CHADELEUF	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63074	CHALUS	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63075	CHAMALIERES	4 - Allier rive gauche moyen	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63244	CHAMBARON-SUR-MORGE	3 - Morge	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63076	CHAMBON-SUR-DOLORE	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63077	CHAMBON-SUR-LAC	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63079	CHAMPAGNAT-LE-JEUNE	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63080	CHAMPEIX	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63081	CHAMPETIERES	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63082	CHAMPS	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63083	CHANAT-LA-MOUTEYRE	4 - Allier rive gauche moyen	H - Volcanique Chaîne des Puys sud

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63084	CHANONAT	4 - Allier rive gauche moyen	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63085	CHAPDES-BEAUFORT	11 - Sioule amont	L - Volcanique Combrailles nord
63089	CHAPPE	4 - Allier rive gauche moyen	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63090	CHAPTUZAT	2 - Allier aval	L - Volcanique Combrailles nord
63091	CHARBONNIER-LES-MINES	14 - Alagnon	M - Volcanique Cézallier
63092	CHARBONNIERES-LES-VARENNES	4 - Allier rive gauche moyen	L - Volcanique Combrailles nord
63093	CHARBONNIERES-LES-VIEILLES	3 - Morge	L - Volcanique Combrailles nord
63094	CHARENSAT	11 - Sioule amont	C - Socle Cher amont
63095	CHARNAT	7 - Dore aval	A - Nappe Allier
63096	CHAS	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63097	CHASSAGNE	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63098	CHASTREIX	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63101	CHATEAU-SUR-CHER	12 - Cher amont	C - Socle Cher amont
63099	CHATEAUGAY	4 - Allier rive gauche moyen	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63100	CHATEAUNEUF-LES-BAINS	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63102	CHATELDON	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63103	CHATELGUYON	4 - Allier rive gauche moyen	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63105	CHAUMONT-LE-BOURG	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63106	CHAURIAT	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63107	CHAVAROUX	4 - Allier rive gauche moyen	A - Nappe Allier
63109	LES DEUX RIVES	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63110	CISTERNES-LA-FORET	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63111	CLEMENSAT	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63112	CLERLANDE	4 - Allier rive gauche moyen	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63113	CLERMONT-FERRAND	4 - Allier rive gauche moyen	A - Nappe Allier

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63114	COLLANGES	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63115	COMBRAILLES	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63116	COMBRONDE	3 - Morge	L - Volcanique Combrailles nord
63117	COMPAINS	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63118	CONDAT-EN-COMBRAILLE	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63119	CONDAT-LES-MONTBOISSIER	6 - Allier rive droite	D - Socle Dore aval
63120	CORENT	5 - Allier rive gauche amont	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63121	COUDES	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63122	COURGOUL	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63123	COURNOLS	5 - Allier rive gauche amont	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63124	COURNON-D'AUVERGNE	4 - Allier rive gauche moyen	A - Nappe Allier
63125	COURPIERE	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63128	CREVANT-LAVEINE	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63129	CROS	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63131	CULHAT	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63132	CUNLHAT	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63134	DAUZAT-SUR-VODABLE	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63135	DAVAYAT	3 - Morge	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63136	DOMAIZE	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63137	DORANGES	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63138	DORAT	7 - Dore aval	A - Nappe Allier
63139	DORE-L'EGLISE	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63140	DURMIGNAT	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63141	DURTOL	4 - Allier rive gauche moyen	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63142	ECHANDELYS	6 - Allier rive droite	D - Socle Dore aval

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63143	EFFIAT	2 - Allier aval	A - Nappe Allier
63144	EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63145	EGLISENEUVE-DES-LIARDS	6 - Allier rive droite	D - Socle Dore aval
63146	EGLISENEUVE-PRES-BILLOM	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63147	EGLISOLLES	9 - Ance	F - Socle Forez
63148	ENNEZAT	4 - Allier rive gauche moyen	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63149	ENTRAIGUES	4 - Allier rive gauche moyen	A - Nappe Allier
63150	ENVAL	4 - Allier rive gauche moyen	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63151	ESCOUTOUX	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63152	ESPINASSE	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63153	ESPINCHAL	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63154	ESPIRAT	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63155	ESTANDEUIL	7 - Dore aval	A - Nappe Allier
63156	ESTEIL	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63157	FAYET-LE-CHATEAU	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63158	FAYET-RONAYE	6 - Allier rive droite	E - Socle Dore amont
63159	FERNOEL	13 - Dordogne amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63162	FOURNOLS	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63163	GELLES	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63164	GERZAT	4 - Allier rive gauche moyen	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63165	GIAT	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63166	GIGNAT	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63167	GIMEAUX	3 - Morge	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63168	GLAINE-MONTAIGUT	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63171	GOUTTIERES	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63172	GRANDEYROLLES	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63173	GRANDRIF	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63174	GRANDVAL	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63175	HERMENT	11 - Sioule amont	B - Socle Combrailles
63176	HEUME-L'EGLISE	11 - Sioule amont	B - Socle Combrailles
63177	ISSERTEAUX	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63178	ISSOIRE	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63179	JOB	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63181	JOSERAND	3 - Morge	L - Volcanique Combrailles nord
63180	JOZE	4 - Allier rive gauche moyen	A - Nappe Allier
63182	JUMEAUX	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63047	LA BOURBOULE	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63064	LA CELLE	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63067	LA CELLETTE	12 - Cher amont	C - Socle Cher amont
63086	LA CHAPELLE-AGNON	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63087	LA CHAPELLE-MARCOUSSE	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63088	LA CHAPELLE-SUR-USSON	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63104	LA CHAULME	9 - Ance	F - Socle Forez
63130	LA CROUZILLE	12 - Cher amont	L - Volcanique Combrailles nord
63161	LA FORIE	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63169	LA GODIVELLE	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63170	LA GOUTELLE	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63231	LA MONNERIE-LE-MONTEL	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63298	LA RENAUDIE	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63302	LA ROCHE-BLANCHE	4 - Allier rive gauche moyen	H - Volcanique Chaîne des Puys sud

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63306	LA ROCHE-NOIRE	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63413	LA SAUVETAT	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63192	LA TOUR-D'AUVERGNE	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63183	LABESSETTE	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63184	LACHAUX	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63185	LAMONTGIE	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63186	LANDOGNE	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63187	LAPEYROUSE	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63188	LAPS	6 - Allier rive droite	D - Socle Dore aval
63189	LAQUEVILLE	11 - Sioule amont	I - Volcanique Sancy
63190	LARODDE	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63191	LASTIC	13 - Dordogne amont	B - Socle Combrailles
63052	LE BREUIL-SUR-COUZE	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63054	LE BROC	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63057	LE BRUGERON	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63069	LE CENDRE	4 - Allier rive gauche moyen	A - Nappe Allier
63108	LE CHEIX-SUR-MORGE	3 - Morge	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63126	LE CREST	4 - Allier rive gauche moyen	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63230	LE MONESTIER	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63293	LE QUARTIER	12 - Cher amont	C - Socle Cher amont
63448	LE VERNET-CHAMEANE	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63449	LE VERNET-SAINT-MARGUERITE	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63193	LEMPDES	4 - Allier rive gauche moyen	A - Nappe Allier
63194	LEMPY	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63004	LES ANCIZES-COMPS	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63213	LES MARTRES-D'ARTIERE	4 - Allier rive gauche moyen	A - Nappe Allier
63214	LES MARTRES-DE-VEYRE	5 - Allier rive gauche amont	A - Nappe Allier
63287	LES PRADEAUX	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63195	LEZOUX	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63196	LIMONS	2 - Allier aval	A - Nappe Allier
63197	LISSEUIL	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63198	LOUBEYRAT	3 - Morge	L - Volcanique Combrailles nord
63199	LUDESSE	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63200	LUSSAT	4 - Allier rive gauche moyen	A - Nappe Allier
63201	LUZILLAT	2 - Allier aval	A - Nappe Allier
63202	MADRIAT	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63203	MALAUZAT	4 - Allier rive gauche moyen	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63204	MALINTRAT	4 - Allier rive gauche moyen	A - Nappe Allier
63205	MANGLIEU	6 - Allier rive droite	D - Socle Dore aval
63206	MANZAT	3 - Morge	L - Volcanique Combrailles nord
63207	MARAT	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63208	MARCILLAT	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63209	MAREUGHEOL	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63210	MARINGUES	3 - Morge	A - Nappe Allier
63211	MARSAC-EN-LIVRADOIS	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63212	MARSAT	4 - Allier rive gauche moyen	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63215	MARTRES-SUR-MORGE	3 - Morge	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63216	MAUZUN	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63218	MAYRES	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63219	MAZAYE	11 - Sioule amont	H - Volcanique Chaîne des Puys sud

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63220	MAZOIRES	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63221	MEDEYROLLES	9 - Ance	F - Socle Forez
63222	MEILHAUD	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63223	MENAT	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63224	MENETROL	4 - Allier rive gauche moyen	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63225	MESSEIX	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63227	MIREFLEURS	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63228	MIREMONT	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63229	MOISSAT	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63232	MONS	2 - Allier aval	A - Nappe Allier
63236	MONT-DORE	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63233	MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE	12 - Cher amont	L - Volcanique Combrailles nord
63234	MONTAIGUT-LE-BLANC	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63235	MONTCEL	3 - Morge	L - Volcanique Combrailles nord
63237	MONTEL-DE-GELAT	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63238	MONTFERMY	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63239	MONTMORIN	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63240	MONTPENSIER	2 - Allier aval	L - Volcanique Combrailles nord
63241	MONTPEYROUX	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63242	MORIAT	14 - Alagnon	M - Volcanique Cézallier
63243	MOUREUILLE	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63245	MOZAC	4 - Allier rive gauche moyen	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63226	MUR-SUR-ALLIER	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63246	MURAT-LE-QUAIRE	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63247	MUROL	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63248	NEBOUZAT	11 - Sioule amont	I - Volcanique Sancy
63249	NERONDE-SUR-DORE	7 - Dore aval	A - Nappe Allier
63250	NESCHERS	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63251	NEUF-EGLISE	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63252	NEUVILLE	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63253	NOALHAT	7 - Dore aval	A - Nappe Allier
63254	NOHANENT	4 - Allier rive gauche moyen	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63255	NONETTE-ORSONNETTE	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63256	NOVACELLES	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63257	OLBY	11 - Sioule amont	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63258	OLLIERGUES	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63259	OLLOIX	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63260	OLMET	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63261	ORBEIL	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63262	ORCET	4 - Allier rive gauche moyen	A - Nappe Allier
63263	ORCINES	4 - Allier rive gauche moyen	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63264	ORCIVAL	11 - Sioule amont	I - Volcanique Sancy
63265	ORLEAT	7 - Dore aval	A - Nappe Allier
63267	PALLADUC	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63268	PARDINES	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63269	PARENT	6 - Allier rive droite	I - Volcanique Sancy
63270	PARENTIGNAT	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63271	PASLIERES	7 - Dore aval	A - Nappe Allier
63272	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	4 - Allier rive gauche moyen	A - Nappe Allier
63273	PERIGNAT-SUR-ALLIER	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63274	PERPEZAT	11 - Sioule amont	I - Volcanique Sancy
63275	PERRIER	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63276	PESCHADOIRES	7 - Dore aval	A - Nappe Allier
63277	PESLIERES	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63278	PESSAT-VILLENEUVE	4 - Allier rive gauche moyen	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63279	PICHERANDE	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63280	PIGNOLS	6 - Allier rive droite	D - Socle Dore aval
63281	PIONSAT	12 - Cher amont	C - Socle Cher amont
63282	PLAUZAT	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63284	PONT-DU-CHATEAU	4 - Allier rive gauche moyen	A - Nappe Allier
63283	PONTAUMUR	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63285	PONTGIBAUD	11 - Sioule amont	L - Volcanique Combrailles nord
63286	POUZOL	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63288	PROMPSAT	3 - Morge	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63289	PRONDINES	11 - Sioule amont	B - Socle Combrailles
63290	PULVERIERES	11 - Sioule amont	L - Volcanique Combrailles nord
63291	PUY-GUILLAUME	7 - Dore aval	A - Nappe Allier
63292	PUY-SAINT-GULMIER	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63294	QUEUILLE	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63295	RANDAN	2 - Allier aval	A - Nappe Allier
63296	RAVEL	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63297	REIGNAT	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63299	RENTIERES	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63300	RIOM	4 - Allier rive gauche moyen	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63301	RIS	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63303	ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63304	ROCHE-D'AGOUX	12 - Cher amont	C - Socle Cher amont
63305	ROCHEFORT-MONTAGNE	11 - Sioule amont	I - Volcanique Sancy
63307	ROMAGNAT	4 - Allier rive gauche moyen	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63308	ROYAT	4 - Allier rive gauche moyen	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63309	SAILLANT	9 - Ance	F - Socle Forez
63311	SAINT-AGOULIN	2 - Allier aval	L - Volcanique Combrailles nord
63312	SAINT-ALYRE-D'ARLANC	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63313	SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63314	SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63315	SAINT-AMANT-TALLENDE	5 - Allier rive gauche amont	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63317	SAINT-ANDRE-LE-COQ	3 - Morge	A - Nappe Allier
63318	SAINT-ANGEL	3 - Morge	L - Volcanique Combrailles nord
63319	SAINT-ANTHEME	9 - Ance	F - Socle Forez
63320	SAINT-AVIT	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63321	SAINT-BABEL	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63322	SAINT-BEAUZIRE	4 - Allier rive gauche moyen	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63323	SAINT-BONNET-LE-BOURG	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63324	SAINT-BONNET-LE-CHASTEL	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63325	SAINT-BONNET-LES-ALLIER	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63326	SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL	11 - Sioule amont	I - Volcanique Sancy
63327	SAINT-BONNET-PRES-RIOM	4 - Allier rive gauche moyen	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63332	SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT	2 - Allier aval	A - Nappe Allier
63331	SAINT-CLEMENT-DE-VALORGUE	9 - Ance	F - Socle Forez
63333	SAINT-DENIS-COMBARNAZAT	2 - Allier aval	A - Nappe Allier

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63334	SAINT-DIER-D'AUVERGNE	7 - Dore aval	A - Nappe Allier
63335	SAINT-DIER	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63336	SAINT-DONAT	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63337	SAINT-ELOY-LA-GLACIERE	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63338	SAINT-ELOY-LES-MINES	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63339	SAINT-ETIENNE-DES-CHAMPS	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63340	SAINT-ETIENNE-SUR-USSON	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63341	SAINT-FERREOL-DES-COTES	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63342	SAINT-FLORET	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63343	SAINT-FLOUR-L'ETANG	7 - Dore aval	A - Nappe Allier
63344	SAINT-GAL-SUR-SIOULE	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63345	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	4 - Allier rive gauche moyen	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63346	SAINT-GENES-CHAMPESPE	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63347	SAINT-GENES-DU-RETZ	2 - Allier aval	L - Volcanique Combrailles nord
63348	SAINT-GENES-LA-TOURETTE	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63349	SAINT-GEORGES-DE-MONS	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63350	SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63353	SAINT-GERMAIN-L'HERM	6 - Allier rive droite	E - Socle Dore amont
63352	SAINT-GERMAIN-LEMBRON	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63351	SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT	11 - Sioule amont	B - Socle Combrailles
63354	SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63355	SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63356	SAINT-GERVAZY	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63357	SAINT-HERENT	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63360	SAINT-HILAIRE	12 - Cher amont	C - Socle Cher amont

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63358	SAINT-HILAIRE-LA-CROIX	3 - Morge	L - Volcanique Combrailles nord
63359	SAINT-HILAIRE-LES-MONGES	11 - Sioule amont	B - Socle Combrailles
63362	SAINT-IGNAT	3 - Morge	A - Nappe Allier
63363	SAINT-JACQUES-D'AMBUR	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63364	SAINT-JEAN-D'HEURS	7 - Dore aval	A - Nappe Allier
63365	SAINT-JEAN-DES-OLLIERES	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63366	SAINT-JEAN-EN-VAL	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63367	SAINT-JEAN-SAINT-GERVAIS	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63368	SAINT-JULIEN-DE-COPPEL	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63369	SAINT-JULIEN-LA-GENESTE	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63370	SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63371	SAINT-JUST	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63372	SAINT-LAURE	4 - Allier rive gauche moyen	A - Nappe Allier
63373	SAINT-MAIGNER	12 - Cher amont	C - Socle Cher amont
63376	SAINT-MARTIN-D'OLLIERES	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63374	SAINT-MARTIN-DES-OLMES	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63375	SAINT-MARTIN-DES-PLAINS	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63378	SAINT-MAURICE	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63377	SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT	12 - Cher amont	C - Socle Cher amont
63379	SAINT-MYON	3 - Morge	L - Volcanique Combrailles nord
63380	SAINT-NECTAIRE	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63381	SAINT-OURS	11 - Sioule amont	L - Volcanique Combrailles nord
63382	SAINT-PARDOUX	3 - Morge	L - Volcanique Combrailles nord
63383	SAINT-PIERRE-COLAMINE	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63384	SAINT-PIERRE-LA-BOURLHONNE	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63385	SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63386	SAINT-PIERRE-ROCHE	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63387	SAINT-PRIEST-BRAMEFANT	2 - Allier aval	A - Nappe Allier
63388	SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63389	SAINT-QUENTIN-SUR-SAUXILLANGES	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63390	SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63391	SAINT-REMY-DE-BLOT	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63392	SAINT-REMY-DE-CHARGNAT	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63393	SAINT-REMY-SUR-DUROLLE	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63394	SAINT-ROMAIN	9 - Ance	F - Socle Forez
63395	SAINT-SANDOUX	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63396	SAINT-SATURNIN	5 - Allier rive gauche amont	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63397	SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63398	SAINT-SAUVEUR-LA-SAGNE	8 - Dore amont	E - Socle Dore amont
63399	SAINT-SULPICE	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63400	SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN	2 - Allier aval	A - Nappe Allier
63401	SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63402	SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63403	SAINT-VINCENT	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63404	SAINT-YVOINE	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63310	SAINTE-AGATHE	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63328	SAINTE-CATHERINE	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63329	SAINTE-CHRISTINE	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63405	SALLEDES	6 - Allier rive droite	D - Socle Dore aval
63406	SARDON	3 - Morge	A - Nappe Allier

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63407	SAULZET-LE-FROID	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63408	SAURET-BESSERVE	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63409	SAURIER	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63410	SAUVAGNAT	11 - Sioule amont	B - Socle Combrailles
63411	SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63412	SAUVESSANGES	9 - Ance	F - Socle Forez
63414	SAUVIAT	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63415	SAUXILLANGES	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63416	SAVENNES	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63417	SAYAT	4 - Allier rive gauche moyen	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63418	SERMENTIZON	7 - Dore aval	A - Nappe Allier
63419	SERVANT	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63420	SEYCHALLES	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63421	SINGLES	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63422	SOLIGNAT	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63423	SUGERES	6 - Allier rive droite	D - Socle Dore aval
63424	SURAT	3 - Morge	A - Nappe Allier
63425	TALLENDE	5 - Allier rive gauche amont	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63426	TAUVES	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63427	TEILHEDE	3 - Morge	L - Volcanique Combrailles nord
63428	TEILHET	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63429	TERNANT-LES-EAUX	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63430	THIERS	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63431	THIOLIERES	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63432	THURET	3 - Morge	A - Nappe Allier

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63433	TORTEBESSE	11 - Sioule amont	B - Socle Combrailles
63434	TOURS-SUR-MEYMONT	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63435	TOURZEL-RONZIERES	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63436	TRALAIGUES	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63437	TREMOUILLE-SAINT-LOUP	13 - Dordogne amont	J - Volcanique Dordogne amont
63438	TREZIOUX	7 - Dore aval	A - Nappe Allier
63439	USSON	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63440	VALBELEIX	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63441	VALCIVIERES	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63442	VALZ-SOUS-CHATEAUNEUF	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63443	VARENNES-SUR-MORGE	3 - Morge	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63444	VARENNES-SUR-USSON	6 - Allier rive droite	M - Volcanique Cézallier
63445	VASSEL	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63446	VENSAT	2 - Allier aval	L - Volcanique Combrailles nord
63447	VERGHEAS	12 - Cher amont	C - Socle Cher amont
63450	VERNEUGHEOL	11 - Sioule amont	B - Socle Combrailles
63451	VERNINES	11 - Sioule amont	I - Volcanique Sancy
63452	VERRIERES	5 - Allier rive gauche amont	I - Volcanique Sancy
63453	VERTAIZON	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63454	VERTOLAYE	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63455	VEYRE-MONTON	5 - Allier rive gauche amont	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63457	VIC-LE-COMTE	6 - Allier rive droite	H - Volcanique Chaîne des Puys sud
63456	VICHEL	14 - Agnon	M - Volcanique Cézallier
63458	VILLENEUVE	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63459	VILLENEUVE-LES-CERFS	2 - Allier aval	A - Nappe Allier

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)
63460	VILLOSSANGES	11 - Sioule amont	K - Volcanique Combrailles ouest
63461	VINZELLES	6 - Allier rive droite	A - Nappe Allier
63462	VIRLET	12 - Cher amont	L - Volcanique Combrailles nord
63463	VISCOMTAT	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63464	VITRAC	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63465	VIVEROLS	9 - Ance	F - Socle Forez
63466	VODABLE	5 - Allier rive gauche amont	M - Volcanique Cézallier
63467	VOINGT	11 - Sioule amont	B - Socle Combrailles
63468	VOLLORE-MONTAGNE	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63469	VOLLORE-VILLE	7 - Dore aval	D - Socle Dore aval
63470	VOLVIC	4 - Allier rive gauche moyen	G - Volcanique Chaîne des Puys nord
63471	YOUX	10 - Sioule aval	L - Volcanique Combrailles nord
63472	YRONDE-ET-BURON	6 - Allier rive droite	I - Volcanique Sancy
63473	YSSAC-LA-TOURETTE	3 - Morge	G - Volcanique Chaîne des Puys nord

